

Ce document est fourni à titre gracieux et n'engage pas la responsabilité d'APRIL Marine. Mis à jour en juin 2020, source <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R38144>.

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Nom :
Prénom :
Date et lieu de naissance :
Nationalité :
Domicile (adresse de la résidence principale) :
.....
.....

Vendeur(s), d'une part

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

Le vendeur agissant en qualité de propriétaire du navire ci-après désigné :

CARACTÉRISTIQUES DU NAVIRE	CARACTÉRISTIQUES DU / DES MOTEUR(S)
Nom du navire vendu :	Marque :
Nouveau nom :	Modèle :
Type : <input type="checkbox"/> Moteur <input type="checkbox"/> Voilier <input type="checkbox"/> VNM <input type="checkbox"/> autres :	Type : <input type="checkbox"/> Hors-bord <input type="checkbox"/> In-bord
Marque :	Nombre de moteur : <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> autres :
Modèle :	Type de carburant : <input type="checkbox"/> Essence <input type="checkbox"/> Diesel <input type="checkbox"/> Électrique
N° CIN (coque, ou approbation) :	Puissance :
Francisé au bureau de douane du port d'attache à le / /, sous le numéro	N° de série :
Immatriculé aux Affaires Maritimes à le / /, sous le numéro	Si bateau à voile, précisez le tirant d'eau, la surface de voileure :
Longueur et largeur (en m) :	
Année de construction :	
Construction amateur : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Équipements vendus avec le navire (ou inventaire annexé au présent acte et signé par les parties) :	
.....	

Déclare vendre la totalité dudit navire (ou le cas échéant, préciser le %) à Madame, Monsieur
qui l'accepte aux clauses et conditions suivantes :

- **État du navire** : l'acheteur déclare bien connaître le navire et l'avoir visité pour l'accepter dans l'état où il se trouve.
- **Dettes** : le vendeur déclare qu'il n'existe sur ledit navire, ni dettes, ni inscription hypothécaire et garantit l'acheteur contre toute réclamation à ce sujet.
- **Livraison** : navire livré le / / à
- **Prix de vente** : la présente vente est conclue pour la somme de (somme en chiffre), (somme en toutes lettres).
- **Mode de paiement** : chèque bancaire-postal virement bancaire (joindre le RIB)
- **Formalités de transfert de propriété** : après visa par le quartier d'immatriculation du navire des exemplaires de l'acte de vente, le vendeur d'un navire francisé dispose d'un délai d'un mois pour informer le bureau local des douanes où le navire est francisé par l'envoi d'un exemplaire de l'acte de vente visé et du titre de francisation. Il appartient ensuite à l'acheteur de procéder à l'immatriculation du navire auprès du quartier des Affaires Maritimes choisi dans un délai d'un mois à compter du changement de francisation. Le présent acte sera annulé de plein droit en cas de refus de visa par la marine marchand.

En foi de quoi les parties étant d'accord, le présent acte a été clos et signé après lecture par chacune des parties.

Fait en 2 3 exemplaires, à, le / /

Vendeur(s) :

Acheteur(s) :



VOTRE MOTEUR EST COUVERT PAR LA GARANTIE AVARIE MOTEUR APRIL MARINE ?

Bonne nouvelle, votre bateau sera que plus facile à vendre.

Avec la **garantie avarie moteur** incluse dans les contrats Horizon et Horizon Premium, profitez de nombreux avantages.



- Votre **moteur est couvert**, même sans sinistre, jusqu'à sa **50^{ème} année** s'il a moins de 1 500 heures d'utilisation.
- Suite à une avarie mécanique d'origine aléatoire, les réparations effectuées en France sont prises en charge après accord d'APRIL Marine et selon les conditions prévues. *Ex. : casse d'un joint de culasse, du démarreur ou de l'alternateur...*
- Pour **faciliter la revente de votre bateau**, la **garantie est étendue gratuitement à l'acheteur pendant 3 mois**, un argument pour faciliter la revente de votre bateau. Un critère de sécurité pour la future acquisition de votre acheteur.

Pour en savoir plus, contactez-nous ! Voir détail des garanties dans les Conditions Générales sur aprilmarine.fr.

BESOIN D'AIDE DANS VOS DEMARCHES ADMINISTRATIVES ?

Optez pour la protection juridique premium.

Lors de la vente de votre bateau, vous pouvez bénéficier d'un **accompagnement administratif** en souscrivant à la **Protection Juridique Premium**. Nous vous accompagnons dans vos démarches administratives :



- liste des formalités à accomplir ou demander (diagnostics, délais, etc.),
- différents types de mandats avant de signer (exclusif, simple),
- acte de francisation,
- rédaction de vos courriers administratifs et / ou de résiliation,
- et bien plus encore...

La garantie reste acquise pendant une durée de douze mois à compter de la vente pour les litiges qui vous opposent à l'acquéreur.

VOUS SOUHAITEZ VOUS OFFRIR UN NOUVEAU BATEAU, L'EQUIPER OU LE RENOVER ?

Optez pour le financement plaisance.



- Une équipe de spécialistes du financement plaisance vous accompagne et vous conseille **tout au long de votre projet** !
- APRIL Marine c'est la certitude de choisir la **meilleure solution de financement** en Location avec Option d'Achat ou en Crédit Plaisance parmi nos **différents partenaires bancaires**, mais aussi de gagner du temps et bénéficier d'une tarification garantie jusqu'à la livraison.

Contactez notre service financement au **+33(0) 2 49 98 85 02** ou par email à financement@aprilmarine.com.

APRIL Marine simplifie vos démarches et facilite la vente de votre bateau.

De nombreux autres services et garanties sont à découvrir sur aprilmarine.fr : assistance à quai et en mer, entretien du bateau, petites annonces en ligne, cotation argus, etc.

Pour en savoir plus, contactez-nous au **+33(0) 2 49 98 85 00** ou par email à assurance@aprilmarine.com.

L'équipe APRIL Marine.

APRIL Marine - Siège social : 4, avenue Carnot - CS 20420 - 85109 Les Sables d'Olonne Cedex - 02 49 98 85 00

www.aprilmarine.fr - assurance@aprilmarine.com

SAS au capital de 278 720 € RCS B390 440 725 - La Roche-sur-Yon. Entreprise immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 006 268 (www.orias.fr) en qualité de courtier d'assurance et courtier en opérations de banque et en services de paiement, non exclusif de plusieurs établissements de crédit. Entreprise contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 09.

